

Délibération n°DEL-19-1058

Métropole de l'économie circulaire : adoption d'une stratégie et d'une feuille de route 2020 - 2030

L'an deux mille dix-neuf le jeudi vingt-et-un novembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	94
Procurations :	36
Date de convocation :	15 novembre 2019

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Balma	M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Roger ATSARIAS, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Jean-Claude DARDELET, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marion LALANE de LAUBADERE, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE,

	Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers représentés

	par
M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE	Annick RAMBERT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	François BRIANCON
Mme Lysiane MAUREL	Josiane MOURGUE
M. Francis SANCHEZ	Monique DURRIEU
Mme Sophie LAMANT	Jean-Jacques BOLZAN
M. Bernard LOUMAGNE	Raymond-Roger STRAMARE
M. Philippe PLANTADE	Samir HAJIJE
Mme Béatrice URSULE	Martine SUSSET
M. Michel ALVINERIE	Elisabeth MAALEM
M. Arnaud SIMION	Guy LAURENT
M. Philippe GUERIN	Bernard KELLER
M. Gilles BROQUERE	François CHOLLET
M. Michel SIMON	Guy LOZANO
M. Patrick DELPECH	Gérard ANDRE
M. Michel ROUGE	Patrice RODRIGUES
M. Bernard SANCE	Marc PERE
M. Edmond DESCLAUX	Monique COMBES
Mme Véronique DOITTAU	Dominique BOISSON
M. Jacques SEBI	Karine TRAVAL-MICHELET
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
M. Bernard SOLERA	Nicole MIQUEL-BELAUD
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Romuald PAGNUCCO
Mme Dominique FAURE	Annette LAIGNEAU
M. Romain CUJIVES	Antoine MAURICE
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
M. Henri DE LAGOUTINE	Roger ATSARIAS
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Pierre LACAZE	Jean-Marc BARES-CRESCENCE
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER
M. Laurent LESGOURGUES	Maxime BOYER
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Christophe ALVES
Mme Brigitte MICOULEAU	Laurence KATZENMAYER
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Gisèle VERNIOL	Régis GODEC
Mme Mireille ABBAL	Martine BERGES
M. Patrick BEISSEL	Nadine MAURIN

Conseillers excusés

Cornebarrieu	M. Daniel DEL COL
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN
Toulouse	M. Joël CARREIRAS

Délibération n° DEL-19-1058

Métropole de l'économie circulaire : adoption d'une stratégie et d'une feuille de route 2020 - 2030

Exposé

Le changement climatique amorcé et la nécessaire adaptation de nos territoires pour maintenir leur attractivité exigent de repenser le recours à la matière première et d'expérimenter des alternatives de développement économique plus sobres, en transition vers une économie circulaire.

La notion d'économie circulaire a été introduite dans le droit français par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. La feuille de route nationale, présentée au printemps 2018, fixe comme objectifs de :

- réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010 ;
- tendre vers 100 % de plastiques recyclés d'ici 2025.

Consciente des opportunités de l'économie circulaire sur son territoire, Toulouse Métropole, a inscrit son déploiement dans les axes de son schéma de développement économique et de son Plan Climat Air Énergie Territorial.

Par délibération du 14 juin 2018, Toulouse Métropole s'est engagée, en partenariat avec la Région Occitanie et l'ADEME, à mobiliser le tissu économique autour des enjeux de l'économie circulaire, à massifier la connaissance sur les flux entrants et sortants des entreprises, à accompagner les démarches de collaborations inter-entreprises et l'émergence de nouvelles activités.

Un partenariat engagé en 2018 avec l'ADEME et le cabinet UTOPIES a permis d'établir le potentiel d'affaires autour de l'économie circulaire et d'un développement économique à faible empreinte environnementale et à forte valeur sociétale : 56 % de la demande locale de Toulouse Métropole ne trouve pas de réponse locale, ce qui représente une fuite de 30 milliards d'euros qui ne génère ni activité, ni emploi, ni retombée fiscale pour le territoire. Les importations qui en découlent se traduisent par une empreinte matière de 48 millions de tonnes et une empreinte carbone de 20 millions de tonnes à l'échelle de la Métropole. Ceci place le territoire en situation de dépendance à l'égard des ressources. Répondre à seulement 10 % de la demande locale par une économie circulaire constitue un gisement de 3Mds € et de 15 000 emplois pour le territoire.

Ces constats ont mis en lumière trois enjeux stratégiques pour le développement de l'économie de la Métropole :

- comment favoriser l'adéquation de la demande et de l'offre locale (amplifier la circulation locale des richesses au bénéfice de l'activité et de l'emploi) ? ;
- comment réduire la dépendance de l'économie pour renforcer sa résilience face à la réglementation et à la raréfaction des ressources en développant des activités pourvoyeuses de ressources renouvelables ? ;
- comment accompagner la mise en place de nouveaux modèles économiques et le développement d'une économie de la ressource ?

Les résultats de ce diagnostic sur les gisements d'affaires autour de l'économie circulaire ainsi que différentes réunions de travail menées avec les acteurs économiques ont permis de poser les bases d'une véritable stratégie d'économie circulaire. Toulouse Métropole souhaite, en s'appuyant sur la capacité du territoire à innover et à utiliser les ressources locale et sous produits, déployer des actions concrètes d'économie circulaire.

Ainsi, le projet « Métropole de l'économie circulaire » se donne l'ambition de devenir un levier au service du développement économique et de la transition écologique du territoire.

Des leviers de mise en œuvre de l'économie circulaire sont déjà engagés par Toulouse Métropole :

- Inscription en tant qu'action phare du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) approuvé le 27 juin 2019 ;
- Expérimentation, menée en 2016, dans le cadre de la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, qui se concrétise par un projet de conciergerie de zone sur Bruguières ;
- Participation à la démarche DEMETER, dans le cadre du Pacte Airbus, dont un groupe de travail porte sur l'économie circulaire ;
- Les appels à projets annuel de Première Brique dont une des thématiques sans cesse renouvelée est l'économie circulaire, ce qui permet de disposer d'un terreau d'acteurs investis qui apportent des solutions concrètes et innovantes
- Les appels à projets, expérimentations et démonstrateurs smart city qui permettent de massifier les solutions et sur lesquels nous devons nous appuyer
- Accompagnement, via Dessine Moi Toulouse, de 2 projets finalistes sur l'économie circulaire (sites de Lapujade et de Saint Alban) ;
- Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés et Territoire Zéro Déchets via le syndicat DECOSET ;
- Mise en place et animation du dispositif d'accompagnement à la Responsabilité Sociale et Environnementale des TPE/PME - AGIL'T ;
- Commande publique responsable, via l'intégration de critères de développement durable et le Small Business Act, comme levier de la croissance verte et d'innovation technique et sociétale ;
- Feuille de route alimentaire construite dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour une alimentation locale, durable et accessible à tous, délibérée le 10 octobre 2019.

1- STRATÉGIE « MÉTROPOLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

En mai 2019, plus de 90 entreprises ont été mobilisées lors de trois journées de travail consacrées à la recherche de solutions autour des enjeux de l'économie circulaire dans les secteurs du BTP, des produits manufacturés et sur la gouvernance de la démarche.

Ce travail de co-construction conduit aujourd'hui à proposer au conseil métropolitain les grands axes d'une stratégie d'économie circulaire à horizon 10 ans et l'armature de pistes d'actions dans une feuille de route intégrant des actions structurantes pour une première phase de mise en œuvre.

A noter que les enjeux d'économie circulaire des secteurs du transport-logistique et de l'agro-alimentaire seront traités respectivement via le Plan de Déplacement des Marchandises et le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) portés par la Métropole.

En cohérence avec les objectifs de son Plan Climat Air Énergie Territorial, Toulouse Métropole se fixe, à horizon 2030, les objectifs stratégiques suivants :

- créer plus de 10 000 emplois par l'émergence de nouvelles activités d'économie circulaire (objectif emplois verts du PCAET) ;
- réduire l'empreinte carbone des activités en s'inscrivant dans la trajectoire du PCAET (- 40 % d'émissions de CO2 par rapport à 2008) ;
- mettre en place des dispositifs d'accompagnement à la transition ;
- organiser une équipe projet « économie circulaire » transversale et pérenne en interne ;
- mobiliser plus de 1000 entreprises sur l'économie circulaire ;

- cartographier les flux entrants et sortants des entreprises pour animer la mise en œuvre de projets collaboratifs et/ou d'écoconception.

La structuration des pistes et leviers d'actions s'organise autour de 3 axes :

- Mobiliser les acteurs ;
- Innover /expérimenter pour passer à l'échelle supérieure ;
- Être exemplaire.

Orientation 1- Organiser la gouvernance transversale de la démarche et la mobilisation des acteurs du territoire autour de la transition énergétique et écologique du territoire.

Défis à relever :

- Se donner les moyens d'animer en constituant une équipe projet dédiée ;
- Engager et mobiliser plus de 1000 entreprises ;
- Envoyer un signal fort via la commande publique ;
- Rendre plus avantageux les comportements circulaires ;
- Affirmer la présence de la Métropole dans les réseaux nationaux et européens ;
- Construire un dispositif d'animation, d'accompagnement et d'innovation ;
- Construire les coopérations territoriales et interdépendances avec les territoires voisins via un pacte d'économie circulaire

Pistes/leviers d'actions :

1 - Animer/Mobiliser

- Mettre en place, au sein de la Métropole, une équipe projet d'animateurs interdisciplinaires ;
- Organiser les coopérations avec les territoires voisins ;
- Engager des partenariats avec les relais, fédérations, clubs et institutionnels pour accompagner l'acculturation et la mise en mouvement des acteurs économiques : workshops, rencontres d'affaires ;
- Renforcer le dispositif d'accompagnement à la RSE (AGIL'T) notamment sur le volet de l'économie circulaire au sein de la plateforme d'accompagnement des entreprises ;
- Faire connaître et rendre accessibles les solutions existantes : investir les salons et conférences,

2 - Expérimenter/Innover/Massifier

- Massifier la collecte de données sur les flux permettant d'animer la mise en œuvre de synergies et collaborations territoriales ;
- Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à l'innovation : offrir aux acteurs économiques des terrains d'innovation et d'expérimentation des démarches circulaires ;
- Favoriser /inciter les comportements circulaires des entreprises

3 - Être exemplaire

- Travailler à la connexion des enjeux d'économie circulaire avec les politiques publiques de la Métropole : commande publique, Économie Sociale et Solidaire, Smart City, Programme Local de Prévention des Déchets, PCAET ... ;
- Mettre en place une commande publique circulaire ;
- Viser la labellisation « économie circulaire » portée par l'ADEME

Orientation 2- BTP « Bâtir la Métropole à partir des ressources locales »

La loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte affiche les objectifs suivants :

- 70 % des déchets issus du bâtiments devront être valorisés d'ici 2020 ;
- réduction de 50 % des déchets mis en décharge d'ici 2025 ;
- recours à des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets (50% en 2017 - 60% en 2020) sur les chantiers de construction routiers des collectivités

Si le recyclage progresse, la déconstruction, le ré-emploi, la fin d'usage des équipements sont peu mis en œuvre. Le secteur du BTP constitue un pilier de l'économie toulousaine. La demande locale adressée à ce secteur est estimée à 4 Mds € en 2018, or 42 % de cette demande ne sont pas captés par le BTP toulousain, ce qui représente une fuite de 1,7Mds € et de 9000 emplois pour le territoire.

Il s'agit donc de construire les bases d'un écosystème local durable et circulaire pour accompagner la dynamique de développement du territoire dans ce secteur et agir sur l'ensemble des briques au travers de chantiers démonstrateurs.

Défis à relever :

- Construire les bases d'un écosystème BTP durable, local et circulaire ;
- Développer l'utilisation de matériaux alternatifs (recyclés, biosourcés, écoconçus) et l'émergence de nouveaux modes constructifs ;
- Renforcer les boucles locales de production d'énergie (valorisation des flux déchets domestiques et industriels)

Pistes/leviers d'actions :

1 - Animer/Mobiliser

- Créer une instance de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par la construction durable et circulaire et les centres d'expertises (ADEME, ENVIRO BAT, ARESO, LMD...). Animation de groupes de travail interprofessionnels autour de la fin d'usage des bâtiments, de l'utilisation de matériaux biosourcés et/ou recyclés et l'organisation logistique des flux de déchets ;
- Organiser un événement « vitrine des solutions » ;
- Construire un partenariat avec les écoles d'architecture, d'ingénieurs et les formations professionnelles au métier du BTP sur les enjeux et méthodes d'économie circulaire

2 – Expérimenter/Innover

- Faire de l'île du ramier un démonstrateur de la démarche « Bâtir la Métropole à partir de ressources locales » et conduire une réflexion sur la logistique de chantier durable pour expérimenter la gestion des flux de chantiers et promouvoir le ré-emploi et le recyclage dans nos chantiers de rénovation ;
- Dresser un état des lieux des certifications et labels de qualité applicables aux matériaux issus du recyclage ;
- Travailler avec les filières de professionnels sur la mise en place d'un démonstrateur « parc d'outils mutualisés de proximité » à destination des professionnels ;
- Construire un guide de préconisations sur la construction et la rénovation durable des bâtiments.

3 - Être exemplaire

- Signer une convention d'engagement volontaire avec les acteurs des infrastructures routières avec, comme premier engagement, le ré-emploi de matériaux et structures en place ;
- Intégrer au module Building Information modeling (BIM), utilisé pour les constructions neuves, la caractérisation des matériaux récupérables et leur gestion dans le temps ;
- Ecoconditionner les aides financières allouées aux projets d'aménagement-constructions privés ;
- Mettre en place une commande publique circulaire
- Inscrire les principes de l'économie circulaire et la stratégie d'adaptation dans la rénovation énergétique des bâtiments de la métropole.

Orientation 3- Biens manufacturés « Écoconception, réparation, ré emploi »

Les biens manufacturés constituent le premier poste d'importations du territoire (11,4 Mds €). La feuille de route nationale de l'économie circulaire prévoit un indice de réparabilité à apposer sur les objets électriques et électroniques à compter de 2020.

Défis à relever :

- Favoriser le réemploi et la réparation des objets localement ;
- Développer les consignes ;
- Favoriser l'émergence de nouveaux modèles économiques fondés sur l'économie circulaire, transformant l'offre de produits et de services (écoconception, économie de la fonctionnalité...)

Pistes et leviers d'actions :

1 - Animer/Mobiliser

- Lancer des appels à projets auprès des associations pour sensibiliser à la consommation circulaire et au changement de comportement ;
- Mobiliser les acteurs sur leurs flux de déchets et leurs potentiels de valorisation et les citoyens via le labo des usages ;
- Créer une instance de concertation sur le ré-emploi fédérant les acteurs de la collecte, de la valorisation de produits usagés et du réemploi ;
- Lancer des appels à projets écoconception et conception longue durée auprès de l'écosystème des start up, entreprises et services de conception et design via la smart city ;
- Mettre en place des partenariats avec les écoles (design, artisanat, architecture, ..) autour des enjeux de l'économie circulaire

2 – Expérimenter/Innover

- Développer des synergies autour des activités de réparation (fabricants, réparateurs), en lien avec la démarche « CONSOM'Acteurs » ;
- Soutenir les démarches engagées : label LONGTIME, démarche « répar'acteurs » et extension de la gamme des produits réparables labellisés ;
- Lancer un appel à projet « Zéro déchet auprès des restaurateurs » ;
- Expérimenter un fonds/chèque réparation sur certains quartiers prioritaires ;
- Accompagner les activités de réparation et développer les coopérations entre fabricants et réparateurs ;
- Accompagner le développement des consignes ;
- Accompagner et valoriser le projet « La Pujade » Dessine-Moi Toulouse sur le thème du réemploi et de la réparation
- Accompagner la diversification des activités de réemploi (déchetterie innovante, gestion des encombrants, ...)
- Créer un lieu Totem « Métropole de l'économie circulaire » : Fab lab, espaces de travail dédiés à l'innovation circulaire (nouveaux produits, nouveaux process, living lab...)

3 - Être exemplaire

- Utiliser la commande publique comme levier de développement du réemploi, de la consigne et de la réparation ;
- Eco-conditionner les aides au regard des actions de prévention et de valorisation des déchets et des démarches d'écoconception. Inciter nos partenaires et délégataires à adopter ces démarches ;
- Lancer une réflexion sur l'utilisation de la redevance comme levier de l'économie circulaire

L'économie circulaire constitue une formidable opportunité pour rendre concrète et opérationnelle la transition écologique et énergétique.

Les enjeux de ce changement de modèle sont globaux : il s'agit de lutter contre le changement climatique, de préserver les ressources naturelles et l'homme. Mais ils sont aussi locaux : les villes et les métropoles seront les acteurs principaux de cette transition et Toulouse Métropole souhaite impulser et accompagner ce changement. La collectivité pourra s'appuyer sur les filières, la recherche, l'innovation et les incubateurs pour trouver de nouveaux modes de production plus sobres, de nouveaux modèles d'affaires et promouvoir de nouveaux usages autour du réemploi, de la valorisation matière et de l'écoconception en faveur de l'économie locale.

2- UNE PREMIÈRE PHASE DE MISE EN ŒUVRE 2020

Pour marquer l'engagement de la Métropole dans la stratégie d'économie circulaire, il est proposé d'enclencher une première phase d'actions, dès 2020, pour mobiliser les partenaires autour de 15 actions concrètes (cf. annexe).

Ainsi, en aidant à l'amorçage des projets, à la pérennisation de leur modèle économique, en travaillant sur la levée des freins, en contribuant à la dynamique du système d'acteurs et de partenaires, Toulouse Métropole assurera un rôle d'animateur territorial de la transition économique et écologique.

En intégrant les principes de l'économie circulaire dans ses démarches internes, comme dans ses politiques publiques d'aménagement, de traitement des déchets, de transport, ou au sein de sa commande publique, Toulouse Métropole assumera son statut de collectivité exemplaire, engagée, et favorisera le développement local et la consolidation d'activités économiques émergentes et innovantes.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Énergies du mercredi 16 octobre 2019,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De valider les grands principes du projet « Métropole de l'Économie Circulaire » et la structuration des pistes d'actions, tels qu'exposés ci-dessus.

Article 2

D'adopter la première phase de mise en œuvre structurante à court terme.

Résultat du vote :

Pour	130
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 28/11/2019

Reçue à la Préfecture le 28/11/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Annexe DEL-19-1058 : Feuille de route économie circulaire- plan d'actions 2020

Boucle	Axes	2020
Organiser la gouvernance et la mobilisation pour changer d'échelle	ANIMER/MOBILISER	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place, au sein de la Métropole, une équipe projet d'animateurs interdisciplinaires, Organiser les coopération avec les territoires voisins Engager des partenariats avec les relais, fédérations, clubs et institutionnels pour accompagner l'acculturation et la mise en mouvement des acteurs économiques : workshops, rencontres d'affaires,
	EXPÉRIMENTER/ INNOVER	<ul style="list-style-type: none"> Massifier la collecte de données sur les flux permettant d'animer la mise en œuvre de synergies et collaborations territoriales,
	ÊTRE EXEMPLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Travailler à la connexion des enjeux d'économie circulaire avec les politiques publiques de la Métropole : commande publique, Économie Sociale et Solidaire, Smart City, Programme Local de Prévention des Déchets, PCAET ...
Bâtir la Métropole à partir de ressources locales	ANIMER/MOBILISER	<ul style="list-style-type: none"> Créer une instance de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par la construction durable et circulaire et les centres d'expertises (ADEME, ENVIRO BAT, ARESO, LMD...). Animation de groupes de travail interprofessionnels autour de la fin d'usage des bâtiments, de l'utilisation de matériaux biosourcés et/ou recyclés et l'organisation logistique des flux de déchets
	EXPÉRIMENTER/ INNOVER	<ul style="list-style-type: none"> Faire de l'île du ramier un démonstrateur de la démarche « Bâtir la Métropole à partir de ressources locales » et conduire une réflexion sur la logistique de chantier durable pour expérimenter la gestion des flux de chantiers et promouvoir le ré-emploi et le recyclage dans nos chantiers de rénovation,
	ÊTRE EXEMPLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Signer une convention d'engagement volontaire avec les acteurs des infrastructures routières avec, comme premier engagement, le ré-emploi de matériaux et structures en place Intégrer au module Building Information modeling (BIM), utilisé pour les constructions neuves, la caractérisation des matériaux récupérables et leur gestion dans le temps
Biens manufacturés (éco-conception, réparation, ré-emploi)	ANIMER/MOBILISER	<ul style="list-style-type: none"> Lancer des appels à projets auprès des associations pour sensibiliser à la consommation circulaire et au changement de comportement, en lien avec la démarche « Consom'acteurs » Mobiliser les acteurs sur leurs flux de déchets et leurs potentiels de valorisation, et les citoyens via le labo des usages Créer une instance de concertation sur le ré emploi fédérant les acteurs de la collecte, de la valorisation de produits usagés et du réemploi
	EXPÉRIMENTER/ INNOVER	<ul style="list-style-type: none"> Développer des synergies autour des activités de réparation (fabricants, réparateurs) Soutenir les démarches engagées : label LONGTIME, démarche « répar'acteurs » et extension de la gamme des produits réparables labellisés Lancer un appel à projet « Zéro déchet auprès des restaurateurs »
	ÊTRE EXEMPLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser la commande publique comme levier de développement du réemploi, de la consigne et de la réparation